

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00171
Propriétaire(s) : Nabil Boutris
Emplacement : 1600, rue Michael
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : partie du lot 27, concession 2
Zonage : IL
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite convertir la maison isolée d'un étage et demi existante en un concessionnaire automobile et des bureaux, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la superficie du lot à 1 025,3 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 2 000 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.